



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00081

### **PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE- EXPOSITION « L'ORNEMENT EST UN CRIME»**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 76

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 92

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par M. Gabriel BENIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 03 avril 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180123-D20180008110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180403

M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT représentée par M. Raymond JOASSARD, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Paul CELLE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Henri BOUTHEON,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gaël PERDRIAU, M. Florent PIGEON, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 22 MARS 2018**

### **PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN ET L'EPCC CITE DU DESIGN/ESADSE- EXPOSITION « L'ORNEMENT EST UN CRIME»**

A L'occasion de l'anniversaire des 30 ans, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMC+) organise une exposition intitulée « l'ornement est un crime » en collaboration avec l'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design du 29 juin 2018 au 6 janvier 2019.

L'objectif du MAMC+ et de l'EPCC Cité du design – Ecole supérieure d'art et de design est de mettre en commun des ressources pour une meilleure efficacité, une meilleure lisibilité et visibilité d'une exposition design afin de renforcer l'identification de Saint-Etienne Métropole comme Pôle d'excellence design à l'échelle nationale.

Il s'agit aussi d'offrir aux publics une vision d'ensemble cohérente tournée vers une dimension historique et patrimoniale du design et de l'art contemporain.

Il est proposé de formaliser cette collaboration autour de ce projet dans une convention ci-joint qui fixe les engagements de chaque partie ainsi que les modalités financières du partenariat.

Les tarifs d'accès sont joints en annexe à la convention. Au-delà des tarifs habituels, un tarif préférentiel global donnant accès aux 2 sites est fixé à 10 €. La validité de ce billet est limitée à un mois après l'achat sauf cas de force majeure (fermeture, travaux).

Les recettes seront partagées entre les 2 institutions au prorata des dépenses réalisées.

Ce partenariat est proposé à partir de la date de notification de la convention et prendra fin le 28 février 2019 ou au plus tard à la fin des opérations comptables liées à ce projet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours, destination 2014 PLATI 1000, articles 6233 « foire et expositions », 6241 « transport de biens » 6234 « réception », 6228 « rémunérations d'intermédiaires », 6236 « catalogues et imprimés », 6231 « annonces et insertions » pour un montant global prévisionnel de 127 000 €

Les recettes seront recouvrées au budget de l'exercice en cours, article 7062 « redevance et droits des services à caractère culturel », destination 2014 PLATI 1000 pour un montant prévisionnel de 20 000 € (base de l'exercice précédent).

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le partenariat du Musée d'art moderne et contemporain avec l'EPCC Cité du design,**
- **approuve la mise en place d'un tarif duo avec l'EPCC Cité du design d'un montant de 10 € permettant l'accès en visite libre sur les 2 sites,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**